

## EMPLOIS FONCTIONNELS TSEEAC

### DES AVANCÉES CONCRÈTES GRÂCE À FO

En application du protocole social 2023-2027, la DGAC va présenter une note de gestion relative aux emplois fonctionnels RTAC et CTAC, ainsi qu'aux règles d'accès aux emplois CUTAC et CSTAC au prochain CSA DGAC. Elle décrira les modalités de détachements, le calendrier, ainsi que les critères de classement.



Grâce aux revendications de FO, la transparence commence enfin à s'imposer, au bénéfice des agents. Toutefois, il reste encore à obtenir la publication des nominations dans ces emplois. À ce jour, la SDRH refuse toujours cette transparence, sans justification valable. Les arguments avancés, fondés uniquement sur les pratiques passées, sont peu crédibles.

FO continue d'exiger la publication des résultats des campagnes d'avancement dans les emplois fonctionnels.

### Une progression nette grâce au protocole signé par FO

Le protocole 2023-2027 permet une augmentation significative du nombre d'emplois fonctionnels attribués aux TSEEAC, avec la répartition suivante :

- RTAC : 313 emplois au total, dont 50 supplémentaires issus du protocole.
- CTAC : 258 emplois au total, dont 45 supplémentaires issus du protocole.
- CSTAC : 238 emplois au total, dont 21 supplémentaires issus du protocole.
- CUTAC (filiale générale) : 223 emplois au total, dont 18 supplémentaires issus du protocole.

### Modification de l'accès au CTAC

L'accès à l'emploi CTAC n'impose plus 4 années de détachement dans le RTAC. Désormais, seule la détention de la seconde qualification depuis au moins 4 ans est requise.

Tous les agents sur des postes éligibles CTAC peuvent donc faire leur demande de détachement dès maintenant.

### FO : seule organisation à défendre la majorité des TSEEAC

Contrairement à ce que certains non-signataires peuvent prétendre, les avancées concrètes n'ont été rendues possibles que par la signature et la mise en œuvre du protocole.

Ces mesures ne concernent pas seulement les rares éligibles aux postes CUTAC/CSTAC, mais surtout la majorité des TSEEAC via les emplois RTAC et CTAC (soit 1/3 du corps).

FO continuera à se battre pour tous les TSEEAC.

**Nous demandons à la SDRH la transparence totale, avec la publication des résultats des campagnes de nominations dans les emplois fonctionnels.**